

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU LUNDI 13 JUIN 2016 á 20H00

Le 13 juin 2016, le treize juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Baix, se sont réunis en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal de BAIX, sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, sur la convocation adressée le 7 juin 2016.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents à la séance : 13 Votants : 13 + 1 pouvoir

Membres présents : M. Yves BOYER, Mme Amale CHABBERT, Mme Oriana ERMANN, Mme Claudette FEROUSSIER, M. Athmane GUERBAS, Mme Paulette LAUVERGNAS, M. Pierre-Emmanuel LECLERE, M. Jean-Louis MARIZON, M. Jean-Marie MARTIN, M. Marcel MERLE, M. Fabrice MILER, Mme Julie SAMAIN, Mme Emilie TAVERNIER.

Membres excusés ayant donné procuration: M. Nicolas SAGNES (procuration à M. Yves BOYER), Mme Nathalie POINTET.

Mme Amale CHABBERT est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. BUDGET ASSAINISSEMENT

1.1. ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Trésorier Principal a transmis deux états de créances irrécouvrables, budget Assainissement, pour les années 2012, 2013, 2014, 2015.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les admissions en non-valeur des sommes restant dues admissions en non-valeur de créances pour un montant de 316,66 € (pour 5 redevables), montant incluant la part de VEOLIA et de la CAPCA qui restera à leur charge.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'accepter les admissions en non-valeur de créances pour un montant de 316,66 € (pour 5 redevables) ;
- de charger le maire d'établir les mandats correspondant article 654 et de transmettre la délibération au Trésorier Principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 13 voix + 1 pouvoir pour DECIDE** :

- **d'accepter** les admissions en non-valeur de créances pour un montant de 316,66 € (pour 5 redevables) ;
- **de charger** le maire d'établir les mandats correspondant article 654 et de transmettre la délibération au Trésorier Principal.

1.2.DECISION MODIFICATIVE

Afin de procéder au mandat correspondant aux admissions en non-valeur, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre la décision modificative suivante, qui permettra de prévoir les crédits à l'article 654 :

Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6541 (65) : Créances admises en non-valeur	+ 316,66 €		
6378 (63) : Autres taxes et redevances	- 316,66 €		
Total Dépenses	0 €	Total Recettes	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 13 voix + 1 pouvoir pour :**

- **Approuve** la décision modificative décrite ci-dessus.

2. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS (FETE DU BARRÈS)

L'Amicale Laïque a sollicité une subvention exceptionnelle pour l'ensemble des associations baixoises, et ce pour la tenue de stands à la fête du Barrès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité des membres présents 13 voix + 1 pouvoir pour :**

- **Attribuer** une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Amicale Laïque pour la fête du Barrès ;

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais Méridional souscription à l'option communale - Approuvé à l'unanimité

3. PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Dans le cadre de la charte architecturale, urbanistique et paysagère, le Pays d'art et d'histoire propose en option des fiches de préconisation par commune, qui traduit, à l'échelle de la commune, les orientations de la charte à intégrer dans les PLU et autres documents d'urbanisme. Elles comprendraient, outre une cartographie représentant la commune et le bourg, une note synthétique intégrant l'état du document d'urbanisme, les orientations urbaines, paysagères et architecturales de la commune, ainsi que les préconisations qui pourraient être applicables.

Le Syndicat mixte du Vivarais a fait une demande de subvention auprès du GRPA pour cette option. Cependant, compte tenu de la lourdeur de l'opération Charte pour le budget du Pays

d'art et d'histoire, il a voté une participation pour les communes souhaitant souscrire à cette option (délibération du 9 février 2016) selon les critères suivants :

Communes < 500 habitants : 300 €
Communes entre 500 et 1500 habitants : 400 €
Communes > 1500 habitants : 500 €

Aussi, Monsieur le Maire propose de souscrire à cette option communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 13 voix + 1 pouvoir pour DECIDE:**

- **de Souscrire** à l'option communale proposée par le Syndicat mixte du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais Méridional, moyennant une participation de 400 €.
- **d'inscrire** la dépense au budget communal

4. INFORMATIONS

- Compte rendu de la réunion organisée par la Préfecture sur l'exercice de sûreté nucléaire qui aura lieu les 13 et 14 décembre 2016. Hypothèse scénario : mettre en œuvre un scénario de confinement à l'école.
- Il est proposé que le bâtiment du foyer des jeunes soit affecté à terme à la bibliothèque.
- En 2017, projet de mise en place d'un équipement de sécurité incendie conforme à la réglementation secteur le Roux et d'éventuels d'autres secteurs concernés.
- Informations sur l'avancement de la fusion des CDC
- Travaux de voirie et passage de l'épaveuse : programmés fin juin 2016.
- Pose de la première pierre de l'école et inauguration du plateau multisport : samedi 2 juillet à 11h, en présence de Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Monsieur le Député et Madame la Présidente du CAUE.
- Agenda :
 - . Tir de feu d'artifices : jeudi 14 juillet 2016
 - . Forum des associations : dimanche 4 septembre 2016

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h50.